



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 OCTOBRE 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 12 octobre 2023, s'est réuni le 19 octobre 2023, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h10)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE (arrivée à 18h15)
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Anne GALLO (arrivée à 18h55) - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL (départ à 18h55)
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE (arrivée à 18h30) - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Sandrine BERTHIER - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE

Ont donné pouvoir :

COLPO	: Freddy JAHIER a donné pouvoir à Pierrick MESSAGER
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Yves DREVES à partir de 19h10
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM a donné pouvoir à David ROBO
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Gilbert LORHO
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Morgane LE ROUX jusqu'à son arrivée à 18h55
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
	: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE à partir de 18h55

Mise en ligne le 27/10/2023

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20231019-231019_DEL36-DE

VANNES

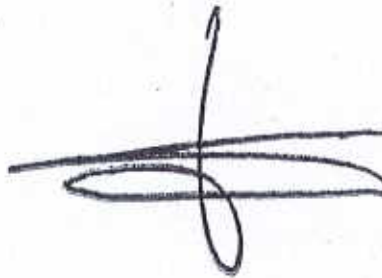
: François ARS a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
: Christine PENHOUEt a donné pouvoir à Fabien LE GUERNEVE
: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Gérard THEPAUT
: Monique JEAN a donné pouvoir à Michel GILLET
: Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Christelle DELATTRE
: Karine SCHMID a donné pouvoir à Latifa BAKHTOUS
: Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Absents :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC

LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'D' and 'R' intertwined.

Mise en ligne le 27/10/2023

-36-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 OCTOBRE 2023

ENVIRONNEMENT

**BREIZH BOCAGE
DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANIMATION 2024 DU PROGRAMME ET LA
CAMPAGNE DE TRAVAUX 2023-2024**

Monsieur Michel GUERNEVE présente le rapport suivant :

Le dispositif « Breizh Bocage » a pour objectif la préservation et la reconstitution du maillage bocager. Il vise principalement à réduire le transfert de polluants d'origine agricole vers les eaux superficielles et à lutter contre les phénomènes d'érosion. Il participe ainsi à l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

L'animation du volet Bocage sur 2024 correspond aux missions d'un ETP en charge de la mise en œuvre de la stratégie territoriale bocagère et de la réalisation des campagnes de travaux, décomposée comme suit :

- 0.35 ETP pour l'animation de la stratégie, pris en charge à 50 % par le fonds FEADER de l'Europe et la Région Bretagne sur la base d'un montant forfaitaire de 30.89 euros bruts de l'heure, soit une subvention évaluée à 8 687 € ;
- 0.65 ETP pour l'animation liée aux travaux, pris en charge à 65% par le programme FEADER, la Région Bretagne et le Conseil Départemental sur la base d'un montant forfaitaire horaire brut de 30.89 €, soit une subvention attendue de 20 973 €.

Pour la campagne de travaux de l'hiver 2023-2024, le montant total des 17 000 mètres linéaires de travaux prévus est estimé à 170 000 € HT et concerne 26 bénéficiaires.

Les travaux d'aménagements bocagers et l'animation liée à ces travaux sont financés à hauteur de 65 % d'une base forfaitaire. Sur cette base, les calculs pour la campagne actuelle estiment le taux de soutien au coût réel à 82 %, soit un reste à charge de 30 463 € HT.

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement, Déchets, Eau, Assainissement du 12 octobre 2023, il vous est proposé :

- *d'approuver le projet et son plan de financement prévisionnel ;*
- *de déposer, auprès du GUSI de la Région Bretagne, les dossiers de subvention au titre des travaux prévus pour l'hiver 2023-2024 et de l'animation 2024 ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO

La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

Mise en ligne le 27/10/2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 OCTOBRE 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 12 octobre 2023, s'est réuni le **19 octobre 2023**, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h10)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE (arrivée à 18h15)
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Anne GALLO (arrivée à 18h55) - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL (départ à 18h55)
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE (arrivée à 18h30) - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Sandrine BERTHIER - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE

Ont donné pouvoir :

COLPO	: Freddy JAÏER a donné pouvoir à Pierrick MESSAGER
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Yves DREVES à partir de 19h10
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM a donné pouvoir à David ROBO
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Gilbert LORHO
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Morgane LE ROUX jusqu'à son arrivée à 18h55
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
	: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE à partir de 18h55

Mise en ligne le 27/10/2023

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20231019-231019_DEL37-DE

VANNES

: François ARS a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
: Christine PENHOUEt a donné pouvoir à Fabien LE GUERNEVE
: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Gérard THEPAUT
: Monique JEAN a donné pouvoir à Michel GILLET
: Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Christelle DELATTRE
: Karine SCHMID a donné pouvoir à Latifa BAKHTOUS
: Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Absents :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC

LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a series of loops and a vertical stroke, positioned below the name David ROBO.

-37-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 OCTOBRE 2023

EAU

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : PARTICIPATION AUX FRAIS DE BRANCHEMENT DES IMMEUBLES EXISTANTS

Monsieur Thierry EVENO présente le rapport suivant :

L'article L.1331-2 du Code de la Santé Publique, alinéas 1 et 4, permet à la collectivité :

- de réaliser d'office les parties de branchement situées sous la voie publique des immeubles existants lors de la création d'un réseau d'assainissement ;
- d'instaurer en contrepartie la participation aux frais de branchement en remboursement partiel des dépenses entraînées par ces travaux, à la charge des propriétaires.

Ne souhaitant pas créer d'inégalité entre les riverains par le seul choix du tracé du collecteur principal, il est proposé de retenir un montant unique et forfaitaire de 1 200 € HT (soumis au taux de TVA en vigueur), quelle que soit la distance entre la propriété et le réseau de collecte.

Le recouvrement aura lieu par émission d'un titre de recette à l'encontre du propriétaire de l'immeuble dès la mise en service du réseau auquel il est raccordable.

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement, Déchets, Eau et Assainissement du 12 octobre 2023 et suite à l'avis du conseil d'exploitation de la Régie communautaire,

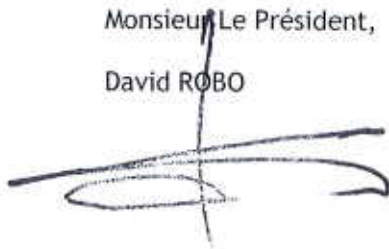
Il vous est proposé :

- *d'instaurer la participation aux frais de branchements des immeubles existants lors de la création d'un nouveau réseau public de collecte ;*
- *d'en fixer le montant à 1 200 euros hors taxes ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

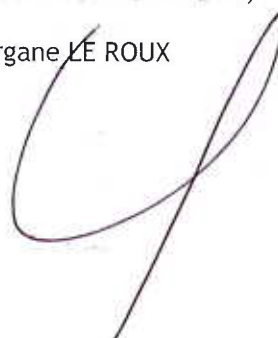
Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX





CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 OCTOBRE 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 12 octobre 2023, s'est réuni **le 19 octobre 2023, à 18h**, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h10)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE (arrivée à 18h15)
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Anne GALLO (arrivée à 18h55) - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL (départ à 18h55)
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE (arrivée à 18h30) - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Sandrine BERTHIER - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE

Ont donné pouvoir :

COLPO	: Freddy JAHIER a donné pouvoir à Pierrick MESSAGER
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Yves DREVES à partir de 19h10
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM a donné pouvoir à David ROBO
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Gilbert LORHO
SAINT-ARMELE	: Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Morgane LE ROUX jusqu'à son arrivée à 18h55
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
	: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE à partir de 18h55

Mise en ligne le 27/10/2023

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20231019-231019_DEL38-DE

VANNES

: François ARS a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
: Christine PENHOUEUET a donné pouvoir à Fabien LE GUERNEVE
: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Gérard THEPAUT
: Monique JEAN a donné pouvoir à Michel GILLET
: Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Christelle DELATTRE
: Karine SCHMID a donné pouvoir à Latifa BAKHTOUS
: Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Absents :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal loop, with a small horizontal stroke at the top.

-38-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 OCTOBRE 2023

EAU

EAU POTABLE - TARIFS 2024

Monsieur Thierry EVENO présente le rapport suivant :

Dès 2021, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération s'est engagée dans un programme de convergence des grilles tarifaires en Eau potable et en Assainissement, permettant de financer un service de qualité et d'inciter les usagers à adopter les gestes économes.

Ainsi, à horizon 2030, l'objectif du prix global de 4,70 €/m³ (hors taxe et redevance) pour un usager consommant 120 m³/an peut être aujourd'hui fixé et décomposé la manière suivante :

- 1,97 €/m³ en eau potable (hors taxe et redevance)
- 2,73 €/m³ en assainissement (hors taxe et redevance)

Ainsi, le coût global du service sera de 1,54 € HT/jour pour un foyer consommant 120 m³, ce qui équivaut au prix de 2 bouteilles d'eau minérale.

Une étape d'évaluation et de ré-ajustement des objectifs tarifaires devrait être inscrite au Budget 2024 afin d'adapter si besoin les recettes, en fonction notamment, de l'évolution des réglementations. Une réflexion concernant la tarification sociale sera elle aussi ouverte à cette occasion.

Vu les avis favorables du Bureau Communautaire du 6 octobre 2023, de la Commission Environnement, Déchets, Eau et Assainissement du 12 octobre 2023 et suite à l'avis du conseil d'exploitation de la Régie communautaire,

Il vous est proposé :

- de valider, à compter du 1^{er} janvier 2024, la grille tarifaire jointe à la présente délibération pour l'eau potable ;
- de valider les orientations décrites ci-dessus concernant les tarifs à horizon 2030 ;
- de maintenir les tarifs de toutes les prestations non concernées par la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



Mise en ligne le 27/10/2023

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20231019-231019_DEL38-DE

Conseil Communautaire du 19 OCTOBRE 2023 - Annexe à la Délibération
Tarifs Eau Potable 2024 en €/HT

Arzon, Saint Gildas de Rhuys, Sarzeau, Le Hézo, Saint Armel, Le Tour du Parc, Surzur, Theix-Noyal, Sulniac, La Trinité Surzur, Tréffléan	Consommation (m ³)	2024
	0 - 30	1,29
	30 - 60	1,42
	60 - 120	1,58
	120 - 180	1,78
	180 - 500	1,88
	500 - 1000	1,99
	1000 - 6000	1,79
	6000 - 24000	1,86
	>24000	1,86
	Abonnement	73,00
Arradon, Baden, Larmor Baden , Ploeren, Plougoumelen, Le Bono, Ile d'Arz, Ile aux Moines	Consommation (m ³)	2024
	0 - 30	1,25
	30 - 60	1,42
	60 - 120	1,58
	120 - 180	1,78
	180 - 500	2,17
	500 - 1000	2,28
	1000 - 6000	2,28
	6000 - 24000	2,28
	>24000	2,28
	Abonnement	72,00
Vannes	Consommation (m ³)	2024
	0 - 30	1,08
	30 - 60	1,18
	60 - 120	1,38
	120 - 180	1,59
	180 - 500	1,69
	500 - 1000	1,79
	1000 - 6000	1,79
	6000 - 24000	1,67
	>24000	1,54
	Abonnement	36,00
Séné	Consommation (m ³)	2024
	0 - 30	0,94
	30 - 60	1,07
	60 - 120	1,28
	120 - 180	1,48
	180 - 500	1,58
	500 - 1000	1,68
	1000 - 6000	1,68
	6000 - 24000	1,68
	>24000	1,68
	Abonnement	44,00
Colpo, Plaudren	Consommation (m ³)	2024
	0 - 30	1,45
	30 - 60	1,61
	60 - 120	1,72
	120 - 180	1,93
	180 - 500	2,03
	500 - 1000	1,92
	1000 - 6000	1,92
	6000 - 24000	1,92
	>24000	1,92
	Abonnement	74,00
Plescop, Grand-Champ, Locmaria Grand-Champ, Locqueltas	Consommation (m ³)	2024
	0 - 30	1,24
	30 - 60	1,33
	60 - 120	1,51
	120 - 180	1,71
	180 - 500	1,82
	500 - 1000	1,95
	1000 - 6000	1,95
	6000 - 24000	1,95
	>24000	1,95
	Abonnement	67,00
Saint Avé, Meucon	Consommation (m ³)	2024
	0 - 30	0,94
	30 - 60	1,50
	60 - 120	1,78
	120 - 180	1,98
	180 - 500	2,18
	500 - 1000	2,28
	1000 - 6000	2,28
	6000 - 24000	2,28
	>24000	2,28
	Abonnement	54,00
Elven, Monterblanc,Trédion, Saint Nolff	Consommation (m ³)	2024
	0 - 30	1,16
	30 - 60	1,24
	60 - 120	1,44
	120 - 180	1,65
	180 - 500	1,75
	500 - 1000	1,81
	1000 - 6000	1,81
	6000 - 24000	1,70
	>24000	1,70
	Abonnement	59,00

Les tarifs se décomposent en :

- une part fixe, correspondant à l'abonnement, payable d'avance par semestre
- une part proportionnelle, correspondant au prix par m3 d'eau consommé au cours d'un exercice annuel

Les tarifs prennent effet au 1^{er} janvier 2024, un prorata temporis étant appliqué entre la date de relevé des compteurs et la date d'effet du tarif applicable.

Mise en ligne le 27/10/2023



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 OCTOBRE 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 12 octobre 2023, s'est réuni **le 19 octobre 2023, à 18h**, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h10)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE (arrivée à 18h15)
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELIN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Anne GALLO (arrivée à 18h55) - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL (départ à 18h55)
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE (arrivée à 18h30) - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Sandrine BERTHIER - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE

Ont donné pouvoir :

COLPO	: Freddy JAHIER a donné pouvoir à Pierrick MESSAGER
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Yves DREVES à partir de 19h10
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM a donné pouvoir à David ROBO
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Gilbert LORHO
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Morgane LE ROUX jusqu'à son arrivée à 18h55
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
	: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE à partir de 18h55

Mise en ligne le 27/10/2023

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20231019-231019_DEL39-DE

VANNES

: François ARS a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
: Christine PENHOUEt a donné pouvoir à Fabien LE GUERNEVE
: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Gérard THEPAUT
: Monique JEAN a donné pouvoir à Michel GILLET
: Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Christelle DELATTRE
: Karine SCHMID a donné pouvoir à Latifa BAKHTOUS
: Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Absents :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC

LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a series of loops and a vertical stroke, identifying David Robo.

-39-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 OCTOBRE 2023

EAU

ASSAINISSEMENT COLLECTIF - TARIFS 2024

Monsieur Thierry EVENO présente le rapport suivant :

Dès 2021, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération s'est engagée dans un programme de convergence des grilles tarifaires en Eau potable et en Assainissement, permettant de financer un service de qualité et d'inciter les usagers à adopter les gestes économes.

Ainsi, à horizon 2030, l'objectif du prix global de 4,70 €/m³ (hors taxe et redevance) pour un usager consommant 120 m³/an peut être aujourd'hui fixé et décomposé la manière suivante :

- 1,97 €/m³ en eau potable (hors taxe et redevance) ;
- 2,73 €/m³ en assainissement (hors taxe et redevance).

Ainsi, le coût global du service sera de 1,54 € HT/jour pour un foyer consommant 120 m³, ce qui équivaut au prix de 2 bouteilles d'eau minérale.

Une étape d'évaluation et de ré-ajustement des objectifs tarifaires devrait être inscrite au Budget 2024 afin d'adapter si besoin les recettes, en fonction notamment, de l'évolution des réglementations. Une réflexion concernant la tarification sociale sera elle aussi ouverte à cette occasion.

Vu les avis favorables du Bureau Communautaire du 6 octobre 2023, de la Commission Environnement, Déchets, Eau et Assainissement du 12 octobre 2023 et suite à l'avis du conseil d'exploitation de la Régie communautaire,

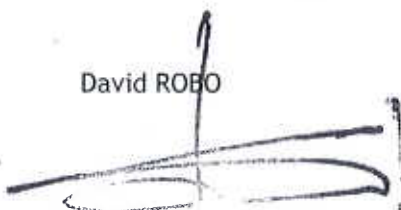
Il vous est proposé :

- de valider, à compter du 1^{er} janvier 2024, la grille tarifaire jointe à la présente délibération pour l'assainissement collectif ;
- de valider les orientations décrites ci-dessus concernant les tarifs à horizon 2030 ;
- de maintenir les tarifs de toutes les prestations non concernées par la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

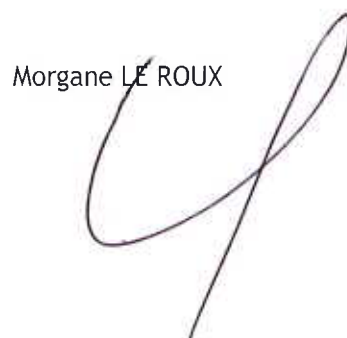
Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



Conseil Communautaire du 19 OCTOBRE 2023 - Annexe

Tarifs Assainissement Collectif 2024 (en € TTC)

	Consommation (m ³)	2024
Locmaria Grand-Champ, Locqueltas	0 - 30	0,48
	30 - 60	3,10
	60 - 120	3,10
	120 - 180	3,17
	180 - 500	3,26
	500 - 1000	3,26
	1000 - 6000	3,26
	6000 - 24000	3,26
	>24000	3,26
		0
	Abonnement	79,00
Arzon, Saint Gildas de Rhuys, Sarzeau, Le Hézo, Saint Armel, Le Tour du Parc, Surzur, Theix-Noyalo, Sulniac, La Trinité Surzur, Tréffléan	Consommation (m ³)	2024
	0 - 30	0,90
	30 - 60	3,00
	60 - 120	3,00
	120 - 180	3,09
	180 - 500	3,26
	500 - 1000	3,26
	1000 - 6000	3,26
	6000 - 24000	3,26
	>24000	3,26
	Abonnement	93,00
Arradon, Baden, Larmor Baden , Ploeren, Plougoumelen,le Bono, Ile d'Arz, Ile aux Moines	Consommation (m ³)	2024
	0 - 30	0,77
	30 - 60	2,95
	60 - 120	2,95
	120 - 180	3,05
	180 - 500	3,14
	500 - 1000	3,14
	1000 - 6000	3,14
	6000 - 24000	3,14
	>24000	3,14
	Abonnement	88,00
Vannes	Consommation (m ³)	2024
	0 - 30	0,95
	30 - 60	1,21
	60 - 120	1,50
	120 - 180	1,78
	180 - 500	1,92
	500 - 1000	1,79
	1000 - 6000	1,66
	6000 - 24000	1,66
	>24000	1,66
	Abonnement	45,00

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20231019-231019_DEL39-DE

Séné	Consommation (m ³)	2024
	0 - 30	1,75
	30 - 60	1,87
	60 - 120	2,12
	120 - 180	2,40
	180 - 500	2,54
	500 - 1000	2,54
	1000 - 6000	2,54
	6000 - 24000	2,54
	>24000	2,54
	Abonnement	33,00
Brandivy	Consommation (m ³)	2024
	0 - 30	0,28
	30 - 60	0,57
	60 - 120	0,85
	120 - 180	1,13
	180 - 500	1,28
	500 - 1000	1,28
	1000 - 6000	1,28
	6000 - 24000	1,28
	>24000	1,28
	Abonnement	140,00
Colpo	Consommation (m ³)	2024
	0 - 30	0,64
	30 - 60	2,56
	60 - 120	2,56
	120 - 180	2,75
	180 - 500	2,84
	500 - 1000	2,84
	1000 - 6000	2,84
	6000 - 24000	2,84
	>24000	2,84
	Abonnement	101,00
Elven	Consommation (m ³)	2024
	0 - 30	1,57
	30 - 60	2,37
	60 - 120	2,51
	120 - 180	2,79
	180 - 500	2,93
	500 - 1000	2,93
	1000 - 6000	2,93
	6000 - 24000	2,93
	>24000	2,93
	Abonnement	67,00

Grand-Champ	Consommation (m ³)	
	0 - 30	0,42
	30 - 60	2,01
	60 - 120	2,23
	120 - 180	2,51
	180 - 500	2,65
	500 - 1000	2,65
	1000 - 6000	2,65
	6000 - 24000	2,65
	>24000	2,65
	Abonnement	66,00
Meucon	Consommation (m ³)	2024
	0 - 30	0,62
	30 - 60	2,07
	60 - 120	2,27
	120 - 180	2,55
	180 - 500	2,69
	500 - 1000	2,69
	1000 - 6000	2,69
	6000 - 24000	2,69
	>24000	2,69
	Abonnement	80,00
Monterblanc	Consommation (m ³)	2024
	0 - 30	1,30
	30 - 60	2,09
	60 - 120	2,29
	120 - 180	2,57
	180 - 500	2,71
	500 - 1000	2,71
	1000 - 6000	2,71
	6000 - 24000	2,71
	>24000	2,71
	Abonnement	76,00
Plaudren	Consommation (m ³)	2024
	0 - 30	0,49
	30 - 60	2,14
	60 - 120	2,32
	120 - 180	2,61
	180 - 500	2,75
	500 - 1000	2,75
	1000 - 6000	2,75
	6000 - 24000	2,75
	>24000	2,75
	Abonnement	71,00

Plescop	Consommation (m ³)	
	0 - 30	1,32
	30 - 60	1,50
	60 - 120	1,78
	120 - 180	2,07
	180 - 500	2,21
	500 - 1000	2,21
	1000 - 6000	2,21
	6000 - 24000	2,21
	>24000	2,21
	Abonnement	63,00
St-Avé	Consommation (m ³)	2024
	0 - 30	0,73
	30 - 60	1,46
	60 - 120	1,88
	120 - 180	2,22
	180 - 500	2,36
	500 - 1000	2,36
	1000 - 6000	2,36
	6000 - 24000	2,36
	>24000	2,36
	Abonnement	47,00
St-Nolff	Consommation (m ³)	2024
	0 - 30	1,06
	30 - 60	2,44
	60 - 120	2,56
	120 - 180	2,84
	180 - 500	2,98
	500 - 1000	2,98
	1000 - 6000	2,98
	6000 - 24000	2,98
	>24000	2,98
	Abonnement	72,00
Trédion	Consommation (m ³)	2024
	0 - 30	2,14
	30 - 60	2,14
	60 - 120	2,23
	120 - 180	2,42
	180 - 500	2,51
	500 - 1000	2,51
	1000 - 6000	2,51
	6000 - 24000	2,51
	>24000	2,51
		0
	Abonnement	84,00

Les tarifs se décomposent en :

- une part fixe, correspondant à l'abonnement, payable d'avance par semestre
- une part proportionnelle, correspondant au prix par m3 d'eau consommé au cours d'un exercice annuel

Les tarifs prennent effet au 1^{er} janvier 2024, un prorata temporis étant appliqué entre la date de relevé des compteurs et la date d'effet du tarif applicable

Mise en ligne le 27/10/2023



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 OCTOBRE 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 12 octobre 2023, s'est réuni le **19 octobre 2023**, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h10)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE (arrivée à 18h15)
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Anne GALLO (arrivée à 18h55) - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL (départ à 18h55)
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE (arrivée à 18h30) - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Sandrine BERTHIER - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE

Ont donné pouvoir :

COLPO	: Freddy JAHIER a donné pouvoir à Pierrick MESSAGER
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Yves DREVES à partir de 19h10
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM a donné pouvoir à David ROBO
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Gilbert LORHO
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Morgane LE ROUX jusqu'à son arrivée à 18h55
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
	: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE à partir de 18h55

Mise en ligne le 27/10/2023

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20231019-231019_DEL40-DE

VANNES

: François ARS a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
: Christine PENHOUEUET a donné pouvoir à Fabien LE GUERNEVE
: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Gérard THEPAUT
: Monique JEAN a donné pouvoir à Michel GILLET
: Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Christelle DELATTRE
: Karine SCHMID a donné pouvoir à Latifa BAKHTOUS
: Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Absents :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC

LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical stroke and a horizontal stroke that loops around the vertical one.

-40-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 OCTOBRE 2023

EAU

VENTE EN GROS - TARIFS 2024

Monsieur Thierry EVENO présente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa participation à la politique départementale d'interconnexion des différents sites de production d'eau potable, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération participe aux échanges d'eau potable avec les collectivités voisines, notamment Eau du Morbihan (1,5 m³/an en moyenne).

En 2023, le tarif de vente appliqué était de 0,58 € HT/m³. Afin de tenir compte d'un contexte particulièrement tendu dans le domaine (réactifs, énergie, matières premières ; personnel...), ce prix doit être réévalué à hauteur de 0,62 € HT/m³, soit + 6,9 %.

Vu les avis favorables du Bureau Communautaire du 6 octobre 2023, de la Commission Environnement, Déchets, Eau et Assainissement du 12 octobre 2023 et suite à l'avis du conseil d'exploitation de la Régie communautaire,

Il vous est proposé :

- de valider le tarif de Vente en Gros d'eau potable provenant de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération à 0,62 € HT/m³ ;
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaire ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



Mise en ligne le 27/10/2023



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 OCTOBRE 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 12 octobre 2023, s'est réuni **le 19 octobre 2023, à 18h**, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h10)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE (arrivée à 18h15)
MEUCON	: Pierrick MESSENGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELIN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Anne GALLO (arrivée à 18h55) - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL (départ à 18h55)
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE (arrivée à 18h30) - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Sandrine BERTHIER - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE

Ont donné pouvoir :

COLPO	: Freddy JAHIER a donné pouvoir à Pierrick MESSENGER
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Yves DREVES à partir de 19h10
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM a donné pouvoir à David ROBO
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Gilbert LORHO
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Morgane LE ROUX jusqu'à son arrivée à 18h55
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
	: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE à partir de 18h55

Mise en ligne le 27/10/2023

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 27/10/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20231019-231019_DEL41-DE

VANNES

: François ARS a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
: Christine PENHOUEY a donné pouvoir à Fabien LE GUERNEVE
: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Gérard THEPAUT
: Monique JEAN a donné pouvoir à Michel GILLET
: Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Christelle DELATTRE
: Karine SCHMID a donné pouvoir à Latifa BAKHTOUS
: Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Absents :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC

LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a horizontal crossbar and a loop at the bottom.

-41-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 OCTOBRE 2023

EAU

DEMANDE DE SUBVENTION - STATION D'EPURATION DE COLPO

Monsieur Thierry EVENO présente le rapport suivant :

Dans le cadre de la modernisation de ses ouvrages de traitement des eaux usées, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération va construire une nouvelle station d'épuration de capacité 2 300 EH sur le site de la Villeneuve (commune de COLPO).

Pour réaliser ce projet, il convient de mettre en place un système complet de transfert des effluents vers la nouvelle station : réseau de transfert, postes de relevage, conversion d'un silo à boue en bassin tampon, réseau de rejet des eaux traitées ...

Le montant global de l'opération est évalué à 3 550 000 € HT. Le démarrage des travaux est prévu au 2ème trimestre 2024, pour une durée de 18 mois.

Ces travaux ont été inscrits au « budget Annexe Assainissement collectif - DSP ».

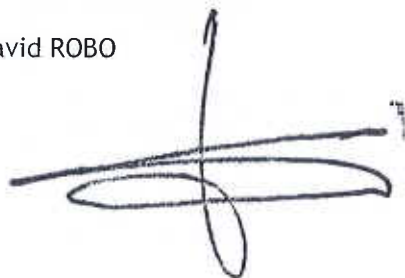
Vu l'avis favorable de la commission Environnement, Déchets, Eau et Assainissement en date du 12 octobre 2023, il vous est proposé :

- *de solliciter les subventions auprès de différents financeurs : Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil départemental du Morbihan notamment ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

